

Profil des délinquants purgeant des peines de longue durée

Les délinquants purgeant des peines de longue durée représentent le tiers de la population générale. Les deux tiers des DPPLD étaient incarcérés, et le tiers d'entre eux se trouvaient dans la collectivité. Les DPPLD incarcérés étaient plus susceptibles de présenter des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes élevés que ceux qui se trouvaient dans la collectivité.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Une recherche antérieure montre que le nombre de délinquants purgeant des peines de longue durée (DPPLD) est en hausse au Canada.¹ Les DPPLD sont des délinquants purgeant des peines d'une durée indéterminée² ou déterminée de dix ans ou plus. La présente étude a été menée pour examiner la prévalence et le profil des DPPLD au sein de la population de délinquants sous responsabilité fédérale.

Ce que nous avons fait

L'étude a porté sur les populations³ de DPPLD incarcérés ($N = 4\,495$) et dans la collectivité ($N = 2\,669$), et on a utilisé des données ponctuelles de l'exercice 2022 à 2023. On a analysé les données démographiques, les renseignements sur les peines et les infractions ainsi que les données sur les risques et les besoins liés aux facteurs criminogènes.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, les DPPLD représentent 34 % des délinquants incarcérés et 32 % des délinquants dans la collectivité.⁴ Des DPPLD, 63 % étaient incarcérés et 37 % se trouvaient dans la collectivité. La plus grande proportion de DPPLD incarcérés et dans la collectivité étaient blancs (49 % et 69 %, dans l'ordre) ou autochtones (30 % et 19 %, dans l'ordre). En moyenne, les DPPLD incarcérés avaient 34 ans au moment de la détermination de la peine et 47 ans au moment de la collecte des données ponctuelles. En moyenne, les DPPLD dans la collectivité avaient 30 ans au moment de la détermination de la peine et 59 ans au moment de la collecte des données ponctuelles.

Parmi les DPPLD incarcérés, 66 % purgeaient leur première peine de ressort fédéral, 61 % d'entre eux étaient placés dans des unités à sécurité moyenne, 13 % d'entre eux avaient été déclarés délinquants dangereux et 74 % d'entre eux avaient commis une infraction liée à un homicide. Parmi les DPPLD dans la collectivité, 78 % purgeaient leur première peine de ressort fédéral, 2 % avaient été déclarés délinquants dangereux et 85 % avaient commis une infraction liée à un homicide. Des DPPLD incarcérés, 27 % avaient commencé à purger leur peine au cours des cinq années précédentes. En moyenne, les DPPLD se trouvaient dans la collectivité depuis cinq ans.

Au moment de leur évaluation initiale, les DPPLD incarcérés présentaient un risque élevé en ce qui a trait aux facteurs statiques (87 %) et des besoins élevés liés aux facteurs dynamiques (87 %), un potentiel de réinsertion sociale faible (76 %) et des niveaux de motivation (64 %) et de responsabilisation (52 %) moyens. De plus, 56 % d'entre eux faisaient preuve d'engagement à l'égard de leur

Plan correctionnel et 27 % d'entre eux présentaient des enjeux en matière de réceptivité. Pendant la période visée par l'étude, les DPPLD incarcérés avaient été réévalués récemment : risque élevé en ce qui a trait aux facteurs statiques (86 %) et besoins élevés liés aux facteurs dynamiques (71 %), potentiel de réinsertion sociale faible (64 %), et niveaux de motivation (57 %) et de responsabilisation (52 %) moyens.

Initialement, les DPPLD dans la collectivité avaient été évalués comme présentant un risque élevé en ce qui a trait aux facteurs statiques (60 %) et des besoins élevés liés aux facteurs dynamiques (55 %), un potentiel de réinsertion sociale moyen (36 %) et un niveau de motivation moyen (46 %). De plus, 88 % d'entre eux faisaient preuve d'engagement à l'égard de leur Plan correctionnel et 12 % d'entre eux présentaient des enjeux en matière de réceptivité tout en possédant un niveau de responsabilisation élevé (52 %). Les cotes les plus récentes⁵ pour ces délinquants faisaient état d'un risque faible en ce qui a trait aux facteurs statiques (69 %) et de besoins faibles liés aux facteurs dynamiques (72 %), ainsi que d'un potentiel de réinsertion sociale (66 %), d'un niveau de motivation (86 %) et d'un niveau de responsabilisation (52 %) élevés. La majorité (89 %) des DPPLD dans la collectivité étaient en semi-liberté.

Tant pour les DPPLD incarcérés que pour ceux qui se trouvaient dans la collectivité, la vie personnelle et affective, les attitudes et la toxicomanie sont les principaux domaines de besoins. Les DPPLD évalués récemment présentent aussi des besoins liés aux fréquentations.

Ce que cela signifie

Les résultats montrent que les DPPLD incarcérés présentent des besoins et des risques supérieurs à ceux des DPPLD dans la collectivité, ce qui souligne l'importance de l'accès à des programmes correctionnels et à d'autres interventions. L'approfondissement de la compréhension qu'a le Service correctionnel du Canada des risques et des besoins propres à cette population pourrait éclairer des stratégies de gestion, d'intervention et de mise en liberté dans la collectivité. De futures recherches pourraient examiner les expériences en établissement et les résultats dans la collectivité pour les DPPLD et se pencher sur les délinquants purgeant des peines de longue durée incarcérées et dans la collectivité.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel. Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Sarah Cram

¹ Motiuk, L. et Hayden, M. (2021). *Délinquants sous responsabilité fédérale purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité : 2015-2016 à 2019-2020* (RIB-21-08). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

² Une peine d'une durée indéterminée inclut les délinquants purgeant des peines sans date d'expiration fixe ainsi que les délinquants dangereux et les délinquants purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité.

³ Dans le cadre de la présente étude, les délinquants visés par des ordonnances de surveillance de longue durée ont été exclus (98 délinquants incarcérés et 54 délinquants dans la collectivité).

⁴ Dans l'ensemble, 96 % des DPPLD se trouvaient dans des établissements pour hommes et 4 %, dans des établissements pour femmes. Des DPPLD dans la collectivité, 95 % ont été mis en liberté à partir d'établissements pour hommes et 5 %, à partir d'établissements pour femmes.

⁵ Le temps écoulé entre l'évaluation au moment de l'admission et la réévaluation allait de trois à 28 ans (moyenne de 20 ans).